

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 5

Artikel: La conférence économique internationale et les syndicats
Autor: Eggert, Wilhelm
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

19^{me} année

MAI 1927

N° 5

La conférence économique internationale et les syndicats.

Par *Wilhelm Eggert*, Berlin,

Délégué à la conférence économique internationale.

I.

La guerre mondiale eut tantôt fait de détruire la structure de l'économie mondiale de la période d'avant-guerre, surtout les pivots de la vieille Europe. En un clin d'œil, elle transforma les relations économiques des nations en hostilité ou en communauté armée. Les pays neutres furent également entraînés dans la mêlée. Les appareils de production de tous les Etats durent être transformés: les pays belligérants se mirent à fabriquer des munitions de guerre; les pays neutres durent se mettre à l'œuvre pour satisfaire leurs propres besoins. Tous les tarifs douaniers, traités de commerce et conventions économiques furent rompus et emportés pendant les quatre années que dura le cataclysme.

Lorsque la guerre mondiale fut terminée, il ne vint à l'idée d'aucun pays de restreindre à la sphère antérieure son appareil de production agrandi par la guerre, mais presque tous les pays cherchèrent plutôt, sous l'influence du nationalisme économique issu des perturbations de la guerre mondiale, à développer leur production pour se rendre économiquement le plus indépendant possible des changements survenant dans la politique internationale. Une tendance vers l'indépendance économique de tous les peuples, issue du chauvinisme, passa à travers le monde.

Un développement économique aussi prodigieux devait devenir un grave danger pour l'économie des différents pays ainsi que pour l'économie mondiale. Eu égard au danger qui menaçait les entreprises agrandies ou nouvellement créées, celles-ci se trouvèrent placées devant l'alternative de succomber dans la lutte de concurrence ou de chercher à échapper à la ruine en faisant appel à Etat pour qu'il prenne des mesures appropriées. C'est ce dernier moyen qu'elles choisirent. Les pays recoururent à la politique protectionniste douanière, qui eut pour effet de renchérir les prix et dont

souffrent aujourd'hui encore les larges masses des consommateurs, surtout ceux des Etats d'Europe.

C'est ainsi que le protectionnisme d'après-guerre creusa un large fossé entre la production et la consommation. Par suite des tarifs douaniers protectionnistes, nous avons d'un côté une production formidable de marchandises avec des prix exorbitants et de l'autre une capacité d'achat réduite des peuples d'Europe déjà appauvris! Un contraste incomparable dans les difficultés sur les marchés intérieurs et extérieurs, les perturbations de la production, la crise économique et l'armée de six millions de chômeurs d'Europe. C'est ici que se trouve le foyer économique de la maladie. Il constitue une menace pour l'existence des peuples ainsi que pour la sécurité de la paix générale.

Notre mouvement syndical a de tout temps reconnu et vu apparaître ce danger. Celui-ci fut déjà signalé au Congrès syndical international de Londres en 1920 et plus tard dans toutes les réunions internationales. Le comité de la Fédération syndicale internationale à Amsterdam a également élevé sa voix plusieurs fois contre lui. Qu'il soit rappelé ici ses constatations à l'égard du Conseil de la Société des nations dans le problème des réparations et son imposante résolution contre la politique douanière néfaste des Etats. En 1925, il recommanda aux centrales nationales affiliées à la F. S. I. de combattre énergiquement toutes les mesures qui s'opposeraient à une politique économique et commerciale. Au lieu d'unir les peuples économiquement, la politique économique capitaliste conduit à la lutte commerciale de tous contre tous. Sous un tel régime, l'économie de l'Europe doit forcément succomber.

La situation actuelle de l'économie mondiale nous montre combien cette opinion est fondée. Le recul de l'économie de l'Europe sur celle des Etats-Unis d'Amérique, peut être presque qualifié de catastrophique. Il est superflu de donner ici des indications numériques sur ce recul, car elles sont déjà contenues dans un autre article de cette revue concernant les transformations intervenues dans le commerce mondial. Nous nous bornons à citer les lignes générales de développement. Les transformations en cause placèrent l'Europe, comparativement aux Etats-Unis, dans une situation économique vraiment déplorable. Nous avons là-bas, de l'autre côté de l'Atlantique, un territoire à peu près de la grandeur de notre continent, ouvert au libre-échange qui ne se heurte jamais à des frontières douanières. Les résultats de cet état de choses atteignent leur point culminant dans le développement industriel prodigieux des Etats-Unis. Chaque entreprise peut compter sur l'ensemble du marché de cet immense territoire économique uniforme. Par contre, chez nous en Europe, nous voyons tous les pays entourer plus ou moins leur économie de barrières douanières, se limiter à dominer le marché intérieur restreint et ne livrer qu'une faible partie de leurs produits, avec beaucoup de peine, aux marchés étrangers par dessus les barrières douanières des autres Etats. — Peu de régions

appropriées à la nature de l'industrie, aucune production rationnelle, pas de plan commun pour l'Europe, aucun progrès systématique, aucun service de l'économie pour l'ensemble des peuples — une entrave réciproque apportée par tous les moyens de l'art diplomatique au travail politico-économique et politico-commercial des pays, il ne s'agit donc pas de surproduction, mais au contraire d'une consommation insuffisante — telle est la situation économique de l'Europe.

Sur une pareille base aucune équité sociale, ni aucun développement économique ne sont possibles. C'est pourquoi elle constitue en même temps une source de dangers pour la sécurité de la paix générale. Le travail et l'économie perdent ici leur sens le plus élevé: améliorer les conditions d'existence des peuples. C'est pour cette raison que la sixième assemblée de la Société des nations, qui approuva la convocation d'une conférence économique internationale, fixa précisément deux buts à cette dernière: « Examiner les difficultés économiques qui s'opposent au rétablissement de la prospérité générale et chercher les meilleurs moyens pour surmonter les difficultés et empêcher les conflits. »

C'est dans ce vaste cadre — surmonter les difficultés et empêcher les conflits, qu'est conçu l'ordre du jour de la conférence. Il comprend toutes les questions du domaine économique mondial. La conférence a donc une liberté très étendue. Or, c'est précisément cette liberté qui l'obligera à s'occuper des causes de la dépression économique et d'éclaircir ensuite les problèmes économiques internationaux ainsi que leur rapport. Tout ce qui s'est révélé nuisible à l'économie mondiale pendant ces huit années d'après-guerre doit être analysé et les moyens capables d'apporter une amélioration doivent être trouvés. De quelle manière la conférence résoudra-t-elle cette tâche historique? Quelles questions particulières en résultera-t-il pour les syndicats?

II.

Chose remarquable, la discussion générale a passé prudemment à côté d'un point capital: la stabilisation de tous les changes. Le système financier d'un pays constitue la base de l'économie. Lorsque les changes sont soumis à des fluctuations ou même s'ils sont fortement ébranlés, il en est généralement de même pour l'économie du pays ainsi que pour ses nombreuses ramifications. Ce n'est pas uniquement sur le marché intérieur que la chute des changes a sa répercussion, mais également et encore dans une plus forte mesure sur les marchés étrangers. Toute fluctuation sensible dans la monnaie d'un pays lui donne la possibilité, par le dumping, de porter atteinte au marché mondial. Tant qu'il existe de telles possibilités, un paisible développement de l'économie et du commerce mondiaux n'est pas assuré (pas même en théorie). Aujourd'hui, une base financière solide et inébranlable de l'économie mondiale n'existe pas. Il est vrai que les pays qui ont été touchés par

la catastrophe des changes (l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie) en sont revenus à la base-or, soit par leur propre initiative, soit par suite de mesures de secours internationales. Toutefois il n'existe pas encore dans ce domaine un ordre parfait dans tous les pays d'Europe. C'est pourquoi la classe ouvrière, victime de la dépréciation de la monnaie, ose revendiquer par des droits légitimes une garantie pour des conditions de change stable dans le monde. L'élément insondable des perturbations, résultant de la dépréciation de la monnaie, doit disparaître de l'économie mondiale. Une garantie à cet effet pourrait très bien être fournie par des ententes et un travail commun méthodique de la part des banques centrales des puissances économiques. Nous ne devons naturellement pas nous faire d'illusions sur les difficultés de l'accomplissement d'une pareille œuvre. Les obstacles furent déjà reconnus lors des débats au sein de la commission préliminaire. Ils sont extrêmement grands. Les différents pays n'admettent pas que quelqu'un se mêle de leur ménage financier. Donc, même si la conférence parvenait à ce but, la question de savoir si les différents Etats veulent s'efforcer de l'atteindre, n'en subsiste pas moins.

Ils semblent plus disposés, du moins quelques-uns, à combattre le protectionnisme. Comme premier pas dans cette voie, la conférence aura très probablement à se prononcer sur l'élaboration d'un projet de tarif douanier international uniforme. Dès que les changes seraient consolidés, le travail effectif concernant le projet de tarif douanier devrait être commencé. En ce qui concerne la structure, les tarifs douaniers des pays d'Europe ne présentent aucune ressemblance. L'image confuse des tarifs douaniers du monde serait encore beaucoup plus bigarrée. Mais, d'après le point où les choses en sont, ce but ne pourra pas être atteint dans un avenir prochain, car les différents pays proclament tous que c'est leur propre projet le meilleur.

En ce qui concerne le projet de tarif douanier uniforme, des prescriptions uniformes devraient être convenues. Les mesures techniques douanières et les formalités administratives, par exemple: certificat d'origine, frais de consulat, prescriptions de transit, etc., constituent un plus grand obstacle au commerce extérieur que les tarifs douaniers proprement dits. Ce « froid » protectionnisme, perfide et dangereux, devrait faire place à une loyauté dans le commerce, qui s'inspire d'une conception plus élevée.

Mais la conférence devrait alors, avec tact et précaution, mais également avec une fermeté qui assure le succès, fixer des directives pour la suppression des douanes. Il est évident que cette suppression devrait s'effectuer par étapes dans le cadre de dispositions transitoires à convenir. Non pas que nous croyions qu'il soit procédé rapidement à l'abaissement des barrières douanières, nous redoutons au contraire une marche par trop lente. Pour être précis, nous devons déclarer qu'aucun pays ne pourrait adapter sa propre économie aux effets soudains du libre-échange.

Même de la sphère des intérêts de la classe ouvrière, dont les organisations économiques (les syndicats) luttent pour le principe du libre-échange, il est nécessaire que l'abaissement des barrières douanières soit opéré par étapes, afin d'éviter un désordre économique qui serait pire que le mal lui-même. Il est probable que la conférence élaborera des directives dans ce sens. Peut-être recommandera-t-elle aussi des conventions aux puissances de l'Europe centrale. Tout effort tendant vers ce but sera soutenu énergiquement par les représentants des syndicats. Tous ces travaux préliminaires relevant de la répartition du travail international et de l'entente économique constituent cependant des buts auxquels l'activité des syndicats doit être consacrée.

La question des cartels internationaux, qui est traitée d'une manière approfondie dans un autre article du présent numéro de la *Revue syndicale*, représente pour les syndicats une autre phase de développement du capital privé. Les cartels internationaux sont les organes pour l'introduction d'importantes branches d'industries des différents pays dans l'économie mondiale. Le système économique capitaliste, soutenu par le patronat, qui a combattu le mouvement ouvrier international pendant des décades, commence aussi à s'organiser lui-même en dehors du cadre national et des frontières continentales, dans le vaste domaine de l'économie mondiale. Les syndicats n'empêcheront pas ce développement, mais ils n'ont cependant aucune raison de l'encourager. Les choses doivent suivre leur cours normal. Mais en ce cas, et au moment propice, ils revendiquent une surveillance permanente des ententes cartellistes internationales, émanant des offices de contrôle de chaque Etat pour ses entreprises monopolisées. En même temps que le contrôle des cartels internationaux, il devrait au moins être organisé, dans les différents pays, un contrôle des entreprises monopolisées.

En outre, la conférence ne pourra pas laisser inaperçue la question du chômage dans les pays européens. Ces derniers temps, le problème du chômage fut déjà l'objet de vives discussions dans différents parlements ainsi qu'entre militants des syndicats et quelques économistes. Nous rencontrons effectivement des économistes qui déclarent que les syndicats sont responsables, à cause des salaires élevés, de la crise économique et du chômage. Du fait que les syndicats maintiennent des hauts salaires, les prix ne peuvent pas baisser, les produits ne peuvent pas être consommés, la crise ne peut pas être surmontée, les millions de chômeurs ne peuvent pas être réengagés par les entreprises. Pour des motifs inexplicables, ces reproches ne tiennent pas compte du fait que malgré la diminution des frais de production ensuite de la rationalisation, les prix sont généralement restés élevés. Ils ne tiennent pas compte non plus de l'effet des cartels sur les prix dans les différents pays. Quels que soient les arguments qui seront invoqués à la conférence, le problème du chômage n'en reste pas moins pour les syndicats, en première ligne, un problème de la prévoyance publique de chaque

pays. Dans les différents Etats, il faut que les prix et les salaires réels de la masse des consommateurs, que la production et la durée du travail soient mis en harmonie. Il est évident que le chômage pourra être atténué par des mesures internationales dans le domaine de la liberté et du droit de domicile, mais ne pourra pas être supprimé définitivement. Il reste donc un problème pour les différents Etats, dont la solution doit être recherchée par chacun d'entre eux.

III.

Si l'on considère les tâches de la conférence et si l'on se demande quelles en sont les chances de succès, nous plaçons alors des espérances en elle avec une seule réserve: qu'elle crée un organe permanent pour le traitement des questions d'actualité et litigieuses de l'économie mondiale, un organe administratif sous la haute surveillance de la Société des nations, lequel complète en particulier ses travaux et les exécute définitivement. La conférence n'épuiserait certainement pas ses chances restreintes de succès si elle n'agissait pas en ce sens pour assurer l'efficacité de son œuvre. La création d'un tel organe économique international constitue la tâche la plus importante de la conférence économique internationale. Cet organe devrait surveiller les conditions économiques mondiales, favoriser l'établissement de statistiques sur la production et le commerce, répandre l'idée de la collaboration économique parmi les peuples et se charger d'aplanir les conflits de la politique commerciale des pays. A l'instar du Bureau international du travail avec ses conférences du travail, l'Office économique international devrait discuter les problèmes économiques mondiaux dans des conférences économiques périodiques et chercher à les résoudre.

Si la conférence réussit à assurer ainsi l'existence de son œuvre commencée, elle devrait procéder alors à l'introduction du travail commun dans l'économie mondiale. Le développement de ce travail commun — il faut absolument que la classe ouvrière soit toujours au clair à ce sujet — ne sera pas déterminé à la conférence économique internationale ou par le futur Office économique international, mais par les forces économiques organisées des différents pays. C'est là que la décision sera prise, là, dans les luttes économiques et politiques de chaque peuple, au sein du pays même.

Aperçu sur la signification et l'orientation du commerce extérieur suisse.

Par *Paul Meierhans*.

Une entité économique en dehors du marché mondial ou qui n'en dépend que vaguement, peut n'être que faiblement intéressé par une crise du marché mondial ou de la production mondiale; son existence n'étant que peu ou pas du tout touchée par ces évé-